

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE TANCARVILLE

Département de SEINE-MARITIME (76) / Commune de TANCARVILLE (76430)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Extrémité amont du canal	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Extrémité amont du canal repérable précisément sur Scan Littoral et sur Ortho Littoral. Cartes scannées transmises par les services <u>obsoletes</u> car se basent sur une ancienne délimitation : "Pont 8 - d'après le port autonome en lecture de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1975". Numérisation à l'extrémité amont des ouvrages séparant le canal de la Seine.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p> <p><i>Remarque SHOM : se pose la question de la cohérence de ce positionnement par rapport à la LSE de la Seine qui se situe plus en aval. A confirmer avec service local compétent.</i></p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Cartes scannées transmises par les services obsolètes car se basent sur une ancienne délimitation (arrêté préfectoral du 01/12/1975).

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

Département de la Seine-Maritime (76)

11

CANAL DE TANCARVILLE



LTM : Décret 65-936 du 08 novembre et décret 86-1152 du 24 octobre 1986
Limites administratives du port autonome du Havre Plan S. D. 4111 annexé au décret 86-1152 du 24 octobre 1986

LSE : Pont 8 - d'après le port autonome en lecture de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 1975

1998

IGN - 1711 ouest - 1/25 000

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

Interdiction de pêcher dans le chenal d'accès au port du Havre - arrêté préfectoral du 21/08/1991
Préfecture Maritime de Cherbourg

exercice de la pêche dans le port du Havre et le canal de Tancarville - arrêté préfectoral du 27/01/1991



LTM : limites administratives du Port Autonome du Havre - décret 65-936 du 8/11/1965 et décret 86-1152 du 24/10/1986

LSE : Lézarde : considérée confondue avec la LTM
Canal de Tancarville : pont 8 - d'après le Port Aut. en lecture de l'arrêté préfectoral du 1/12/1975

LIM : confondue avec la LTM

IGN - 1711 ouest - 1 / 25000

Rivière LEZARDE & Canal de TANCARVILLE
Département de la SEINE-MARITIME
Zone portuaire
Limites administratives et textes réglementant la pêche

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PÊCHE - D.R. 1